SAMEDI 12 Février 1898 — Nro 13 — XXXVIII ANNÉE

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des Libéraux Valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Suisse : Un an fr. 6. — Six mois fr. 3 50
Trois mois fr. 2 50.
Etranger : (Union postale) fr. 11 50

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY
ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
la ligne ou son espace :
Canton 15 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct.
RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER, à **Sion, Lausanne, Genève,** et à l'Imprimerie du journal

Les paysans et le rachat

Paysan, mon ami, tu es fermier d'un domaine que ton père a cultivé avant toi, aussi comme fermier. Mais, au moment où il a pris cette exploitation, il s'était réservé, par un bail bien en règle, qu'à des époques fixées lui ou ses descendants pourraient devenir propriétaires du domaine à des conditions parfaitement déterminées.

La première de ces époques est arrivée. Tu n'as donc qu'à dénoncer à ton propriétaire ta volonté d'acheter le domaine. Mais ton propriétaire, à qui le domaine a rapporté gros, cherche par tous les moyens à éviter l'exécution du contrat qu'il avait librement signé.

Le domaine est divisé en cinq parties, dont la valeur est différente suivant la richesse des terres. Le propriétaire l'évalue à tant la mesure pour chaque partie. Il fixe le prix de la première partie à 770 fr. la mesure, la deuxième à 725 fr., la troisième à 553 fr., la quatrième à 400 fr. et la cinquième à 180 fr.

Mais, d'après les termes du bail, tu n'es tenu à payer la première partie que 620 fr. la mesure au lieu de 770 que voudrait ton propriétaire, la seconde 543 fr. au lieu de 725, la troisième 338 fr. au lieu de 553, la quatrième 315 fr. au lieu de 400 et la cinquième 120 fr. au lieu de 180.

Tu n'as qu'à dire un mot pour faire valoir ton droit, mais le propriétaire, auquel le domaine a rapporté et rapporte toujours plus gros, fait toutes sortes de manœuvres pour te décourager. Il te fait dire de tous les côtés, par des beaux parleurs, que les terres ne sont pas si bonnes que tu le crois, qu'elles ne valent pas même ce que tu serais obligé de les payer, quand même c'est bien en dessous de ce qu'il en voudrait, qu'il y a tout le temps des années de grêle où tout est ravagé, de gelée où tout est rôti, de pluie où tout est lavé, que tu n'auras pas le moyen de payer l'intérêt de l'argent qu'il te faut pour acheter, argent que tu ne sauras du reste pas comment trouver, etc., etc. Il te promet et te fait promettre que si tu veux renoncer à ton droit, il te fera à l'avenir des conditions bien meilleures.

Paysan, mon ami, si tu te laisses entortiller, tu resteras fermier toute ta vie et tes enfants te le reprocheront en continuant à trimer à leur tour dans les mêmes conditions.

Dis-toi bien que si les paysans tes aînés s'étaient laissés faire ainsi, que s'ils avaient assez manqué de courage pour laisser échapper les occasions favorables de devenir propriétaires à leur tour, toutes les terres appartiendraient encore aux seigneurs, qui continueraient à vivre grassement, en riant sous cape, dans leurs vieux châteaux aujourd'hui **sans maîtres,** suivant la vibrante expression d'un poète.

C'est exactement ce qui se présente avec le rachat des chemins de fer.

Le domaine divisé en cinq parties, ce sont les lignes du Gothard, du Central, du Nord-Est, de l'Union-Suisse et du Jura-Simplon ; l'acte de bail, ce sont les concessions qui ont autorisé la construction de ces lignes ; le propriétaire, ce sont les actionnaires, et le fermier, c'est le peuple suisse ; les prix réclamés par le propriétaire, ce sont ceux des actions à la Bourse de Bâle le 5 février et les prix que doit payer le fermier sont ceux établis par le Conseil fédéral en vertu des concessions.

Au peuple suisse de dire le 20 février s'il veut rester éternellement fermier.

Le fantôme du milliard

Le milliard, un milliard! Quelle dette pour un petit pays comme le nôtre! Combien de fois, et dans combien de bouches a-t-on entendu ces paroles? Elles sonnent désagréablement aux oreilles de ceux qui ne réfléchissent pas. Voyons un peu la vérité. Il est tombé sous les yeux d'un correspondant du *Démocrate* un n° du *Bulletin financier suisse* dans lequel il a trouvé un relevé de la situation de la Belgique au sujet de sa dette de chemin de fer :

Au 31 décembre 1896, le capital engagé par l'Etat belge s'élevait à fr. 1,454,480,000 pour 3330 kilomètres.

La recette brute de 1896 a été de 160,434,000 fr. et le revenu net de 64,168,000 fr.

Le capital à rémunérer étant de 1 milliard 434,553,000 fr., une 20e de millions se rapportant à des travaux en cours, la recette nette représente 4,47 %. Appliquée à 3,90 % à l'intérêt et à l'amortissement, il est resté à verser au Trésor public environ 12 millions de francs.

L'amortissement est calculé, dans cette annuité, pour être opéré dans 75 ans environ ; mais le taux d'intérêt payé actuellement par la Belgique étant de 3 % seulement, le temps d'amortissement pourra être avancé si la même annuité est maintenue ou, si elle est amoindrie, le bénéfice net annuel attribué au Trésor sera augmenté.

En 1896, la recette brute par km. a été de 48,180 fr. ; la recette nette de 20,920 fr. ; la charge financière, de 17,320 fr.

La Belgique est entrée il y a longtemps dans le système des chemins de fer nationaux. Si la Suisse avait adopté ce système

---

FEUILLETON DU *CONFÉDÉRÉ*

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

10

Maître Sauvat

PAR

PAUL LABARRIÈRE

Ah ! mais si, c'était leur affaire, Par la faute de Chabert, le pays perdait sa réputation d'honnêteté centenaire. Tous, ils avaient intérêt à dénoncer le coupable, à le livrer aux juges.

Un cri s'éleva :

— Arrêtez-le ! arrêtez-le !

Chabert restait toujours adossé au mur de la ruelle à Jean-Nicolas, dans une attitude lassée, éreinté d'une matinée de travail en plein soleil. Il cherchait autour de lui qui on voulait arrêter. Quelque ivrogne, probablement, quelque fauteur de dispute.

Il y eut un mouvement de recul et, dans le silence qui s'était fait formidablement, les fourreaux de sabre des gendarmes sonnèrent sur le perron de la mairie. La foule s'écarta subitement. Le brigadier s'approcha de Chabert et lui mit la main sur l'épaule :

— Au nom de la loi, je vous arrête !

Alors, sans comprendre, il se laissa entraîner.

Quand on l'eut poussé dans la salle de la mairie, devant les messieurs assis autour de la table, il retira sa casquette.

Pourquoi l'amenait-on là ? Si c'était pour ses quinze jours de prison, on n'avait qu'à le lui dire. Il irait bien tout seul à la maison de justice. Qu'est-ce que c'était donc que ce petit homme à lunettes, qui promenait sur le blanc cru de la muraille l'ombre noire de sa redingote ? Celui-là n'avait point l'air commode, par exemple. Il ressemblait, en vieux, à M. Rochet, le clerc de M. Sauvat. Même menton en galoche, même nez pointu, même expression chafouine de la physionomie, mêmes petits yeux regardant à la fois à droite et à gauche, jamais en face. Seulement ses cheveux, au lieu d'être châtains, grisonnaient, et ses vêtements l'habillaient mieux.

L'autre, le grand blond qui mâchonnait un cure-dents, avait meilleure mine. Ses joues rasées, sa lèvre sans moustache, son collier de barbe, sa calvitie précoce, tout cet extérieur grave de magistrat lui imposait.

Puis il reconnut le docteur Duvauchel. Alors il se sentit plus à l'aise. Toutefois les gendarmes rangés en ordre au fond de la pièce l'inquiétaient encore. Que lui voulaient donc tous ces gens ?

A la fin, le petit homme à lunettes se campa devant lui, et brusquement lui planta droit dans les yeux son regard de fouine.

— Chabert, où avez-vous passé votre soirée d'hier ?

La soirée d'hier ? Parbleu ! ça n'était pas difficile à dire. Il l'avait passée au Talhouot à couper du bois pour le compte de MM. Momerel, les entrepreneurs du défrichement. Même il avait oublié sa serpe au pied d'un baliveau. Tout à l'heure il la reprendrait en revenant, à cause de l'humidité qui rouillerait l'acier dans le manche.

Mais déjà le juge continuait :

— Entre six et huit heures ? Voyons, répondez.

— Ma foi, monsieur, je coupais du bois au Talhouot.

Le grand blond se tourna vers le petit à lunettes, très attentif, très pincé.

— Au Talhouot. Ah ! très bien. Et vous n'avez rencontré personne au Talhouot ?

— Ma foi, non, monsieur. A six heures les bûcherons quittent la coupe. Il n'y avait plus un chat.

Sur un signe du brigadier, les gendarmes ouvrirent leurs rangs, et le juge interpella de nouveau Chabert :

— Regardez donc par ici.

Chabert jeta un cri d'étonnement. Le drap blanc, relevé, découvrait le cadavre du père Brenu, raidi dans ses habits de pauvre. La face avait conservé son expression d'astuce féroce et, sans la pâleur des joues et du front marbré de taches violettes, sans le pincement sanguinolent des narines, on eût juré qu'il vivait encore,

dès les premiers temps des constructions de chemins de fer, la dette serait là, avec les bénéfices, et personne ne la réclamerait; pourquoi alors hésiter de voter le rachat aujourd'hui ?

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat discute et adopte:

1° Un arrêté ordonnant une collecte en faveur des victimes de l'incendie de Randogne;

2° Un arrêté concernant la vaccination obligatoire en 1898.

— Il est accordé à la Bourgeoisie de Loèche un permis de coupe pour 45 m³.

— Sur la proposition du Département des travaux publics, le Conseil d'Etat confirme dans leurs fonctions tous les cantonniers des routes du Simplon et de Conches, ainsi que des routes latérales.

— Le Conseil de la commune de Granges régulièrement convoqué, n'ayant fait aucun objection contre le tracé du tronçon de la route du Rawyl sur son territoire, la commune de Lens est autorisée à procéder aux expropriations et à mettre au concours les travaux à exécuter en conformité des plans, devis et cahier des charges qui lui seront fournis par le Département des travaux publics.

— Consulté sur la portée de l'art. 39 de la Constitution, le Conseil d'Etat, ainsi qu'il en a déjà émis l'avis, estime que l'incompatibilité y mentionnée ne vise que les fonctionnaires et employés nommés définitivement et non ceux qui ne l'ont été qu'à titre provisoire.

Conférence sur le rachat. — Une assemblée populaire aura lieu demain dimanche à 1 heure, au Châble, Bagnes. M. Défayes, conseiller national, y traitera la question du rachat des chemins de fer. Tous les citoyens sont cordialement invités à y assister.

Simple question. — Monsieur Q. voudrait-il bien nous dire si l'administration de Sierre le paie pour donner l'instruction aux jeunes gens, ou pour leur faire de la propagande contre le rachat par la Confédération des chemins de fer suisses ?

Un père de famille.

Représentations de carnaval. — Un grand cortège carnavalesque avec chars allégoriques aura lieu à Sion le 27 février. Un comité d'organisation s'est formé dans ce but et vient d'élaborer son programme. Toutes les sociétés et corporations de la Ville seront représentées au cortège. C'est M. Charles Solioz, avocat, qui a été nommé président du comité d'organisation.

— La jeunesse de Martigny-Ville organise également pour dimanche 20 et mardi-gras 22 février un cortège carnavalesque avec chars allégoriques.

— On nous assure d'autre part qu'une représentation de carnaval, dont le rachat des chemins de fer fournira les principaux éléments sera donnée demain dimanche 13 février par les jeunes gens de Collonges-Dorénaz, et qu'elle aura également lieu à Martigny.

Ces représentations sont données au bénéfice des incendiés de Randogne.

Théâtre de Sion. — Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier n°, le *Chœur d'Hommes* donnera dimanche soir au théâtre de Sion, avec le bienveillant concours de l'*Instrumentale*, une représentation dramatique intitulée: *Die Schweizer in Amerika* ou le *mal du pays*, comédie patriotique en 4 actes par M. Arnold Lang, pièce qui sera accompagnée de chants.

Une seconde pièce en un acte „*Die Rückkehr aus Amerika*“ ne manquera pas moins de réussite, ainsi que plusieurs chœurs exécutés par la société, des tableaux vivants, et l'*Instrumentale*, de son côté, fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Nous ne saurions donc, en présence d'un programme si bien choisi, trop recommander à nos lecteurs de la capitale d'assister nombreux à cette représentation, ne serait-ce que pour encourager les jeunes acteurs qui viennent de s'organiser en société dans l'unique but de fournir de temps à autre quelque distraction au peuple sédunois.

Ouverture des bureaux à 7½ heures, levée du rideau à 8 heures précises.

Vouvry. — M. le professeur Julmy donnera dimanche prochain, 13 février, à 1 heure après midi, à Vouvry, maison communale, une conférence sur la culture des plantes sarclées. Tous les agriculteurs y sont cordialement invités.

Réponse à l'*Ami*. — Nous avons reçu, trop tard pour l'insérer dans le présent n°, une correspondance en réponse à l'odieux factum de l'*Ami* du mercredi 9 courant, intitulé *Calomniateurs*.

Ce sera pour le prochain n°.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre, au moment de mettre sous presse, la mort de M. Georges de Stockalper, président du tribunal de St-Maurice, conseiller aux Etats.

Confédération Suisse

L'honneur des cheminaux

On lit dans le *National Suisse*:

A côté de l'énorme danger financier que va courir le peuple suisse en reprenant à lui ses chemins de fer vient s'ajouter celui que présentent les 25 mille employés ferrugineux qui vont passer au service de la Confédération.

Tel est le langage des anti-rachatistes. Ces gens-là vous disent cela avec une telle naïveté qu'ils semblent ne pas avoir l'air de se douter de l'injure gratuite qu'ils adressent ainsi aux braves cheminaux.

Donc, à l'heure qu'il est, les employés du Jura-Simplon sont à la dévotion de la finance genevoise, ceux du Central, du Nord-Est, du Gothard à la merci de la finance allemande qui règne en souveraine dans ces trois compagnies.

Et quand le rachat sera voté, les 25,000 employés ferrugineux vont devenir la chose du Conseil fédéral, peut-être même celle de M. Zemp, qui sera leur général en chef; ils vont tous passer à l'ultramontanisme, pour redevenir ensuite radicaux ou conservateurs, suivant ce que sera l'opinion d'un futur chef du département des chemins de fer!

Cheminaux, mes amis, vous relèverez l'injure. Vous êtes des citoyens suisses au même titre que tous vos Confédérés et vous avez le droit de vous demander d'où vient cette suspicion que l'on vous jette à la face et que, pour notre part, nous ne voudrions vis-à-vis de n'importe quel électeur, qu'il soit fonctionnaire fédéral, cantonal ou particulier, horloger, commis, agriculteur, etc., au service d'une administration ou d'un patron rouge ou noir.

Le suffrage universel est, dans notre Suisse, au-dessus de ces influences-là et les cheminaux n'ont de leçons d'indépendance à recevoir de personne, n'est-ce pas, les amis ?

Un ancien cheminau.

Jura-Simplon. — On annonce que la Cie Jura-Simplon va réintroduire, dès le 1er juin 1898, pendant toute l'année, le train direct de Lausanne à Genève et retour, qui a circulé pendant l'Exposition nationale suisse.

Téléphone. — Le nombre total des abonnés au téléphone, dans le monde entier, est actuellement de 1,400,000, qui se répartissent comme suit: Etats-Unis, 900,000; Allemagne, 140,000; Angleterre, 75,000; Suisse, 50,000; France, 35,000; Autriche-Hongrie, 30,000; Russie, 18,000, etc., etc Le Portugal clôt la liste avec 2000.

Rage. — Le bulletin fédéral des épizooties ne signale qu'un seul cas de rage, à Lucerne.

Fièvre aphteuse. — Le nombre des étables infectées de la fièvre aphteuse a diminué dans la seconde moitié de janvier de 67, avec 564 pièces de gros bétail et 471 de petit bétail. Au 31 janvier, le nombre des étables infectées était de 82, avec 592 têtes de gros et 111 de petit bétail.

Douanes. — Les recettes des douanes se sont élevées en janvier 1898 à 2,938,163 fr. 20 cts contre 2,930,083 fr. 63 en janvier 1897, soit un excédent de recettes en janvier 1898 de 8079 fr. 57.

Militaire. — Le Conseil fédéral a nommé remplaçant du contrôleur d'armes de la 8me division M. Th. Gross, major du génie, intendant de l'arsenal et du dépôt de guerre à Coire.

— Voici la répartition des officiers d'état-major, dans le 1er corps d'armée, pour 1898:

Corps d'armée: chef d'état-major colonel Audéoud; adjoints: major Galiffe et capitaine de la Palud; section des chemins de fer: major Nicole.

1re division: lieutenant-colonel Borel; 1re brigade: capitaine Ceresole; 2e brigade: major de Montmollin.

2e division: lieutenant-colonel de Pury et capitaine du Bois; 3e brigade: capitaine Perrenoud; 4e brigade: capitaine de Meuron,

17e brigade (réserve), capitaine Quinclet.

St-Maurice: major Revilliod.

Un marché de taureaux reproducteurs de race Suisse tachetée aura lieu en 1898. La date de ce grand marché serait éventuellement fixée du 1er au 4 septembre, à Berne.

Les participants et éleveurs éloignés seraient indemnisés d'une partie de leurs frais de transport.

Chronique du rachat. — L'agence *Berna* apprend que les conseillers nationaux de Berne vont publiquement sommer M. Droz de corriger ou de rétracter certains chiffres de sa brochure contre le rachat.

Gardes-frontières fédéraux. — Ensuite de l'augmentation du nombre des jours de repos accordés aux gardes-frontières fédéraux, l'administration des douanes se trouve dans le cas de renforcer d'une cinquantaine d'hommes l'effectif du corps.

Les candidats doivent avoir au moins 167 cm. de taille, jouir d'une constitution robuste, être incorporés dans l'armée suisse (élite) et n'avoir pas plus de trente ans. Chaque postulant doit en outre justifier qu'il est en possession de ses droits civiques, produire un acte de mœurs et savoir couramment lire et écrire. La connaissance de deux langues nationales suisses est désirable.

La solde journalière est de francs 3.50 pendant la 1re année de service

---

qu'il allait se mettre debout. Devant la mort le bûcheron de la Sapinière, oubliant sa rancune, fit le signe de la croix.

Le juge ne le perdait pas de vue.

— Vous connaissiez cet homme?

— Oui, monsieur. C'est le père Brenu.

— Et vous persistez à prétendre que vous ne l'avez pas rencontré, hier soir, au Talhouot?

— Je ne l'ai point vu, monsieur.

— Vous niez. C'est votre droit. Cependant, dans votre intérêt même je vous engage à tout avouer. Un aveu franc et sincère peut vous mériter et vous méritera certainement l'indulgence de la justice.

Avouer quoi? L'indulgence de la justice? Ces gens-là devaient se moquer de lui. Il resta muet, cherchant à se rendre compte. Tous ces yeux braqués sur lui le gênaient. Tour à tour il pâlissait et rougissait, en proie à une stupéfaction poignante où s'abîmaient toutes ses pensées.

Alors le juge brusqua le dénouement:

— Vous êtes accusé d'avoir, dans la soirée d'hier, assassiné le malheureux Brenu. Vous lui auriez en outre soustrait un portefeuille contenant des sommes considérables, quarante ou quarante-deux mille francs.

. . . . . .

Et sur la place les groupes discutaient toujours. Le maire, l'adjoint, le maître d'école et Rochet causaient de la peine de mort. Pour l'adjoint, frotté aux idées humanitaires de la Restauration, la société n'avait pas le droit de toucher à l'existence d'un de ses membres; mais Rochet indigné, répliquait avec de grands gestes:

— Ah! messieurs, supprimer la peine de mort! Y songez-vous? Effacez-la de nos codes: aussitôt le nombre des assassinats se multiplie dans une proportion effrayante. Plus de sûreté, plus de sécurité. Partout la force, partout la violence usurpant la place du droit; pour un oui, pour un non, on tue. Le voleur, certain d'éviter le châtiment suprême, n'hésite pas à frapper sa victime qui résiste, et à s'assurer ainsi l'impunité. La peine de mort! c'est encore la seule chose qui retienne le bras du meurtrier, le dernier bouclier de la société contre le crime!

Et, tandis que Rochet parlait, les autres, épouvantés, frissonnants, voyaient déjà sur la grand'place de Baudremont, dans la clarté lugubre du petit jour, se dresser sinistrement l'échafaud du bûcheron Chabert

VI

Lorsque la femme de Chabert apprit l'arrestation de son mari, elle eut d'abord une révolte. Non qu'elle le crût coupable: elle connaissait trop sa loyauté et son honnêteté pour douter un seul instant de lui. Chabert un assassin. Chabert un voleur! Allons donc! Elle se fût laissée hacher en morceaux plutôt que d'avoir même un soupçon d'une chose aussi monstrueusement impossible. Mais c'en était trop. Le sort achevait de l'accabler. Pour la première fois, cette âme si forte plia sous le faix. Il lui vint une grande lassitude de vivre.

Certes, le bonheur ne l'avait pas gâtée. Dès son enfance, à la maison paternelle, les travaux les plus pénibles, les plus répugnants lui étaient imposés par une marâtre toute-puissante sur l'esprit d'un père ivrogne et faible. Durant dix-huit années, sa vie avait été une humiliation de tous les moments, une servitude continuelle, Les enfants du second lit, abusant de leur force, la maltraitaient, l'injuriaient devant le père qui n'osait rien dire. Cependant elle avait grandi tant bien que mal, chétive et pâlotte, au milieu des mauvais traitements, et à dix-huit ans, pour se débarrasser d'elle, on l'avait mariée au bûcheron Chabert. Ç'avait été dans son existence une éclaircie radieuse, mais si courte, hélas!

Après ses couches, elle avait failli mourir, et, depuis la naissance de son petit Jacques, pour ajouter encore à la misère. aux mécomptes de toute sorte qui s'abattaient sur eux, la maladie lui fouillait les entrailles, la clouait sur sa chaise des journées entières, sans qu'elle pût bouger, alors que tout, dans le pauvre logis de la Sapinière, réclamait ses soins.

(A suivre)

(recrues) et de 4 francs à partir de la 2e année. Il est accordé, au bout de 4 ans de service, un supplément de solde de 50 centimes par jour, qui est porté à 80 centimes au bout de 6 ans et à 1 franc au bout de 8 ans de service.

Les garde-frontière bénéficient en outre, pour leur personne, de la gratuité du logement et reçoivent une indemnité d'habillement de 30 centimes par jour.

Les postulants remplissant les conditions requises peuvent adresser par écrit leurs offres de service, accompagnées des papiers nécessaires (livret de service militaire, acte de bonnes mœurs, certificats obtenus antérieurement) aux directions d'arrondissement à Bâle, Schaffhouse, Coire, Lugano, Lausanne et Genève.

Nouvelles des Cantons

Bâle-Campagne. — *Un procédé scandaleux.* — Il arrive parfois que telle commune a à sa charge une ressortissante qui est loin de lui faire honneur. Pours'en débarrasser, surtout si elle a des enfants, certaines autorités communales ont trouvé un moyen, ingénieux peut-être, mais immoral à coup sûr.

Elles se mettent à la recherche d'un individu besogneux non bourgeois de la commune et lui assurent une somme assez rondelette pour qu'il épouse la dite ressortissante, en ajoutant cette condition que les époux iront s'établir ailleurs. Généralement le couple va se fixer dans la commune du mari qui, généralement aussi, a bientôt à sa charge la famille entière. Le *Landschäfter* rapporte un cas de ce genre, tout récent, paraît-il. Les nouveaux époux avaient reçu une somme de 200 francs; il leur a fallu une semaine pour manger cette somme, et c'est la commune d'origine du mari, dans laquelle cette charmante famille est venue s'établir, qui aura désormais à subvenir à son entretien.

Les journaux protestent énergiquement contre les procédés de la commune qui a arrangé le mariage et espèrent que les autorités supérieures interviendront pour prévenir de pareils scandales.

St-Gall. — *Un coûteux préjugé.* — Les agriculteurs se figurent généralement que les écuries doivent être hermétiquement closes et que le bétail n'a pas besoin d'air frais. C'est en quoi ils se trompent, et l'exemple suivant le leur démontrera. Jeudi matin, un fermier d'Altstätten, ne fut pas peu surpris en ouvrant la porte de son étable d'apercevoir sept magnifiques vaches étendues sans vie sur leur litière. Ces animaux, privés d'air, avaient succombé à l'asphyxie pendant la nuit. Comme tout autre, le fermier croyait que mieux une écurie était fermée mieux se portait le bétail. Comme on vient de le voir, ce préjugé lui a coûté gros.

Nouvelles Étrangères

France. — Les débats du procès intenté par les membres du dernier conseil de guerre de Paris à M. Zola et au gérant de l'*Aurore* commencés lundi suivent toujours leur cours. De nombreux témoins ont été cités, mais plusieurs, entr'autres les généraux Billot, Mercier, de Boisdeffre, le commandant du Paty de Clam, c'est-à-dire les officiers au courant des secrets de l'affaire Dreyfus ont refusé de déposer. On pense que le procès sera terminé aujourd'hui samedi.

Italie. — La misère devient épouvantable en Italie. De tous les côtés arrivent les nouvelles les plus navrantes; il ne s'agit plus seulement de la Sicile et de la Sardaigne.

Les municipalités font leur possible pour distribuer des secours, mais elles ne peuvent suffire à tous les besoins.

A Syracuse on a établi des cuisines économiques que la foule assiège.

En Sardaigne, depuis plus d'un mois 150 familles n'ont plus de pain. On ignore comment elles réussissent à se nourrir.

Guatémala. — Le président de la République de Guatémala, M. J.-M. Reyna Barrios, a été assassiné mardi à 7 heures du soir, près du palais de la présidence, par un Allemand nommé Oscar Tollinger. On ignore le motif de cet assassinat. Le premier vice-président, M. Cabrera, a pris les fonctions de la présidence.

Une dépêche de Guatémala dit que malgré cet événement tragique la tranquillité règne dans le pays.

Chronique agricole

Arboriculture

On sait qu'il est fréquent de voir les arbres fruitiers donner, certaines années, une abondante récolte, tandis que, sans qu'on puisse s'expliquer pourquoi, ils restent complètement improductifs dans d'autres; souvent même il y a alternance entre les bonnes et les mauvaises années. Ce fait n'est pas encore complètement expliqué.

On paraît oublier que les nouveaux bourgeons florifères se forment pour l'année suivante, alors que l'arbre est déjà chargé de fruits et qu'il a besoin de toutes les matières nutritives mises à sa disposition pour produire les fruits existants. L'arbre doit donc faire face à une double fonction : maturation complète des fruits qu'il porte et formation de nouveaux bourgeons. Si l'alimentation de l'arbre laisse à désirer sous quelque rapport, la formation des bourgeons en souffre généralement et la récolte de l'année suivante sera nulle, mais l'arbre contiendra cependant de nouveau assez de matières alimentaires pour donner naissance à de nouveaux bourgeons pour l'année suivante.

Le véritable moyen de combattre ces intermittences dans la production est de *fertiliser fortement et souvent les arbres fruitiers*. En appliquant ce système en Allemagne, on a pu faire produire chaque année des récoltes abondantes à des arbres fruitiers qui donnaient auparavant des récoltes intermittentes; de plus, les fruits obtenus dans ces conditions étaient bien plus beaux et plus savoureux.

Une excellente mesure à recommander pour les arbres fruitiers en général, c'est de profiter de l'hiver pour les débarrasser de la mousse et chauler l'écorce; on détruit de la sorte une quantité considérable d'insectes nuisibles, qui se réfugient à l'automne dans les fentes du bois, et l'on entretient ainsi la vigueur des arbres.

Cette opération doit se faire pendant le sommeil de la végétation, c'est-à-dire de décembre à mars.

L'enlèvement des mousses s'effectue très facilement après la pluie; il suffit pour cela de brosser l'arbre avec une brosse de chiendent.

Quant au chaulage, il se fait avec un mélange de chaux (10 à 15 kilos) de fleur de soufre (10 kilos) et de gélatine (3 kilogr.). On y ajoute bien entendu la quatité d'eau nécessaire pour dissoudre le tout et en former une bouillie assez liquide pour s'étaler sur le tronc et les branches de l'arbre. On peut activer la liquéfaction de la gélatine en faisant chauffer légèrement l'eau.

Le chaulage et le sulfatage des écorces est un des moyens les plus énergiques de se débarrasser de nombreux insectes qui dès le premier réveil de la végétation s'attaquent aux bourgeons des pommiers et causent chaque année tant de ravages.

VARIÉTÉS

Le Valais il y a cent ans
Une page d'histoire

Les événements dont le Bas-Valais a été le théâtre en 1798 et dont un récent Appel émanant du district de Monthey invitait la population à commémorer le plus saillant, soit la proclamation de notre indépendance, ne sont pas, au point de vue historique, moins intéressants que ceux que le canton de Vaud vient de rappeler dans des fêtes si brillantes.

Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos lecteurs, nous donnons la relation de ces événements que nous empruntons à l'ouvrage si intéressant et malheureusement inachevé du regretté M. Louis Ribordy, ancien secrétaire du Grand Conseil, intitulé: Documents pour servir à l'histoire du Valais :

La bataille de la Planta (1475) avait décidé du sort du Bas-Valais. Dès cette époque, ce malheureux pays, dont la Savoie et le Haut-Valais s'étaient disputé les dépouilles pendant des siècles, fut définitivement acquis à ce dernier. A part les localités qui relevaient de l'évêché et des corporations religieuses, le pays conquis était administré par deux gouverneurs, dont l'un, siégeant à St-Maurice, avait juridiction sur les districts de St-Maurice, Martigny et Entremont, et l'autre sur celui de Monthey. Leurs fonctions étaient limitées à deux ans; ils alternaient entre les 7 dixains, de telle sorte qu'en 1790 le Haut-Valais en avait fourni 141 à St-Maurice et 128 à Monthey. Ces gouverneurs n'avaient pas d'autre traitement que les frais de procédure, le produit des confiscations et des amendes fiscales qu'ils infligeaient pour tout délit, pour toute contravention.

Le pays sujet était soumis à l'arbitraire le plus complet. Lorsque les gouverneurs étaient humains et honnêtes, les administrés avaient une existence matérielle supportable; mais lorsque ces magistrats étaient avides et rapaces, le peuple était l'objet des vexations les plus honteuses. On les accusait à cette époque de se faire payer la permission de fumer du tabac, d'avoir exigé le double ban de pêche et de chasse pour un poisson tué à coups de fusil. On assurait même que le gouverneur de Monthey y vendait du sel aux contrebandiers savoyards, les dénonçait aux autorités Sardes et partageait avec elles le produit de la consfication.

Dans cet état de choses, il est facile de comprendre que le souffle d'indépendance qui poussait de la France, fût respiré à pleins poumons par les Bas-Valaisans, aussi bien que par tous les pays sujets de la Suisse. La communauté de langue, le contact continuel des deux pays par les capitulations militaires, furent des stimulants actifs de la propagation des idées nouvelles.

La première étincelle partit de la brave et laborieuse vallée d'Illiez. Les Valdillards crurent le moment opportun de se soustraire à l'obéissance des gouverneurs. L'occasion paraissait favorable. Dans les premiers jours de septembre 1790, un nommé Pierre Maurice Bellet, leur combourgeois, s'en retournant de Monthey à Troistorrents, trouve deux hommes qui se battaient; celui-ci, homme fort, arrêta les champions et les apaisa. Le gouverneur de Monthey, nommé Etienne Schinner, outré de cette action qui le privait de la perspective d'une amende, pour le cas où du sang aurait été répandu dans la lutte, infligea l'amende à Bellet; celui-ci refusa de la payer, alléguant qu'il ne pouvait avoir encouru une peine pour avoir rétabli la paix entre deux individus. Sur ce refus le gouverneur fit séquestrer en pleine foire de Monthey, le 8 septembre, la jument de Bellet avec sa charge. Selon les lois du pays, Bellet était gageable chez lui et non hors de son domicile; c'est pourquoi il protesta auprès du gouverneur contre un pareil procédé et réclama impérieusement sa jument. Le gouverneur refusa, les esprits s'échauffèrent, on cria, on menaça, on en vint aux coups. Le gouverneur avait des convives à dîner; Bellet frappa du poing avec une telle violence sur la table où le repas était étalé, qu'elle vola en éclat avec tout ce qui la couvrait. Pour lors la jument fut rendue; mais quantité de mécontents qui buvaient dans un cabaret voisin prenant fait et cause pour leur compatriote firent un tel vacarme, que le gouverneur intima l'ordre, par son domestique d'abord et par son secrétaire ensuite de ne pas troubler le repos public ; ces deux envoyés furent reçus par des injures. *(A suivre.)*

Histoire d'un forgeron

M. L. Lepage qui habite aujourd'hui chez ses enfants, 81, rue de Silly, à Boulogne (Seine), exerçait, il y a quelques années, le pénible état de forgeron en Normandie.

S'il est une profession dure et pénible dans laquelle une vigueur exceptionnelle est nécessaire, c'est bien celle du forgeron. Elle use plus ou moins lentement ceux qui s'y adonnent et beaucoup sont obligés d'y renoncer avant l'heure.

M. Lepage, d'une nature vigoureuse, avait résisté à toutes les fatigues. Il avait doublé sans accroc le cap de la soixantaine quand subitement il se sentit atteint de rhumatismes, il dut suspendre son travail et la marche même lui devint très difficile. Au bout de quelque temps il lui fut impossible de faire un pas et de se tenir debout. Ses jambes étaient enflées et toutes violacées, le sang ne circulait plus et la paralysie, après avoir immobilisé les jambes, avait gagné le bras gauche. Malgré tous les médicaments, il restait sans pouvoir faire un mouvement. Ses enfants se décidèrent à le faire venir près d'eux à Boulogne où il resta de longs jours assis dans un fauteuil, immobile et désespéré. Il lut un jour dans un journal que l'emploi des pilules Pink pour personnes pâles du Dr Williams avaient ou guéri ou soulagé des personnes atteintes de ce même mal.

Ne serais-je que soulagé, dit-ils essayons. Il essaya et il fit bien. Il fit même mieux, il fit part à MM. Gablin et Cie du résultat qu'il avait obtenu et je fus envoyé par mon journal pour constater les dires de M. Lepage. J'arrivai chez lui à dix heures du matin et je le trouvai cultivant son petit jardin, il vint à moi d'un pas tranquille et je lui expliquai le but de ma visite. Il me raconta ce qu'on peut lire plus haut et me fit un grand éloge des pilules Pink. J'en ai pris une douzaine de boîtes, me dit-il, et petit à petit j'ai senti mes forces revenir. Vous voyez qu'aujourd'hui je marche librement, ce que je n'ai pu faire pendant trois ans, je travaille facilement au ménage de mes enfants, au jardin, et j'espère d'ici peu reprendre mon métier de forgeron que j'aime malgré sa dureté. Je n'abandonnerai pas le traitement dans ce seul but. Je vous autorise de tout mon cœur à reproduire ce que je viens de vous dire.

Ceux qui feront usage des Pilules Pink en obtiendront les meilleurs résultats. Elles sont efficaces pour l'anémie, la paralysie, ataxie locomotrice, rhumatisme, sciatique, névralgie, danse de St-Guy, maux de tête, névroses, scrofules, etc ; elles sont un régénérateur du sang et un tonique des nerfs. Elles redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme et produisent chez les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès. En vente chez tous les pharmaciens, mais on peut se les procurer au dépôt à 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 par six boîtes, franco contre mandat-poste.

Pour la Suisse, MM. P. DOY & F. CARTIER (droguistes) à Genève.

I. Chacun sans doute se soucie d'acheter des étoffes à des prix les plus avantageux possible.

Comme commerce d'etoffes sérieux nous ne pouvons assez recommander la maison d'expédition **Max Wirth, à Zurich,** qui fournit des étoffes en laine, mi-laine et mi-soie pour Messieurs et Dames de toutes conditions, ainsi que de la marchandise en toile et en coton seulement de bonne qualité, à des prix vraiment avantageux.

En parcourant notre riche et belle collection d'échantillons que la maison expédie franco, on peut facilement se convaincre. H560Z

Imprimerie VINCENT & TSUDER

ANNONCES

F. Jelmoli, s. p. a. Zurich

Fondée en 1833

Dépôt de fabrique en : **Etoffes** pour **Dames, Messieurs** et **garçons, Toileries coton** et **fil, Impressions** et **Couvertures.**

= De quels articles désirez-vous les **échantillons** franco ? =

Gravures coloriées gratis.

Toutes les Nouveautés de la Saison

Vente directe à tout le monde au prix de gros

— **Cheviots** en couleur et noir, p. laine, double larg. le mètre **1 Fr.** —
Lainages Nté pour **dames,** ca. 3000 différents dessins le mètre de Fr. 7.75 à **75 Ct.**
Lainages noirs p. **dames,** ca. 1000 différents dessins le mètre de Fr. 8.50 à **90 Ct.**
Draperie hommes et **garçons,** ca. 1500 différents dessins le mètre de Fr. 16.50 à **80 Ct.**
Toiles coton, écrues et blanchies, toutes les qual. et larg. le mètre de Fr. 1.95 à **14 Ct.**
Limoge, Fleurettes, Vichy, Oxford, Flanellettes prima le mètre de Fr. 1.15 à **50 Ct.**
Toiles bernoises pure fil et autres toutes les largeurs le mètre de Fr. 9.30 à **55 Ct.**
Nappages pur fil, **essuie-mains** et **torchons** pur fil, le mètre de Fr. 5.— à **40 Ct.**
Couvertures pure laine, multicol. blanc, rouge et mélange la pièce de Fr. 28.50 à **fr. 4.50**
Couvertures de **chevaux** et de **bétail,** toutees grandeurs, la pièce de Fr. 5.80 à **Fr. 140.**

Cours de coupe.

Les personnes désirant prendre un cours de coupe **pour robes et lingerie de dames** qui se donnera à **Martigny,** sont priées de se faire inscrire le mercredi 9 courant, de 2 à 4 heures après-midi, à **l'Hôtel de l'Aigle.** 3-2

Chien On offre à vendre un jeune chien de chasse, âgé de six mois, manteau blanc et châtain.

S'adresser à l'Imprimerie du **Confédéré.**

MANUFACTURE
Timbres caoutchouc
gravure, poinçons, marques à feu, etc.

Timbres tout montés, élégants, prix de la ligne jusqu'à 6 cm. de long. ou la 1re ligne d'un timbre 1 fr., les suivantes 80 ct.

Travail soigné. — Prix très modérés.

Ecrire à M. **BRESSLER,** père, **Genève,** Florissant.

CHOCOLAT P.H. SUCHARD
CACAO SOLUBLE
EXCELLENTE QUALITÉ
PRIX MODÉRÉS
SE TROUVE PARTOUT.

A. Cardinaux

médecin-dentiste

Reçoit tous les **lundis** de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures, **Hôtel National,** Martigny.

Spécialités renommées J.KLAUS
fabriques LE LOCLE (Suisse) MORTEAU (France)

CACAO SOLUBLE J.KLAUS
CHOCOLAT Extra fondant J.KLAUS
Caramel mou à la Crême J.KLAUS
Caramels fourrés et acidulés J.KLAUS
Gaufrettes aux fruits J.KLAUS
Pâte Pectorale fortifiante J.KLAUS

La Parqueterie d'Aigle

ACHÈTE

billes de sapin, fayard, cerisier et noyer.

Madame Moret, de Nice

du 1er au 20 Février

Lausanne, Grand-St-Jean 31.

LOTERIE

en faveur de l'Université de Fribourg (Suisse)

Autorisée par arrêté du gouvernement en date du 22 Février 1892.

Emission de la 4me Série à fr. 1 le billet.

Tirage le 6 juin 1898

Pour frs. 10 = 11 billets; pour frs. 20 = 22 billets etc. Grande Provision aux revendeurs.

Primes de la 4me Série: frs. 50,000, 10,000, 5,000 à 20 frs.

Les billets de toutes les séries participent encore à deux tirages supplémentaires avec

des primes de frs. 200,000, 100,000, 50,000, 20,000, 10,000, etc.

Les commandes et toutes les correspondances doivent être adressées à

la Direction de la loterie FRIBOURG.

12 1

Dépôt à **Martigny** chez **MM. Gross & Menoud.**

B. B. — Dans le but de pouvoir expédier les listes des futurs tirages, nous prions les porteurs de billets des séries 1, 2 et 3 de bien vouloir nous indiquer les Nros de leurs billets et leur adresse actuelle.

Société anonyme ci-devant

Joh.-Jacob RIETER & Cie

à Winterthur

Turbines de tous systèmes — Transmissions — Régulateurs ordinaires — Régulateurs de précision — Grosse Chaudronnerie — Tuyaux en tôle — Charpente en fer.

Installations électriques

Eclairage — Transport de forces — Electrolyse.

GENÈVE 1896

Une Médaille d'or avec Mention spéciale du Jury, une Médaille d'or et une Médaille d'argent. H 905 Z

Confettis et Serpentins

C. DEFAILLY

RUE DU RHONE, 46, GENÈVE

La Garantie Fédérale

Société Mutuelle d'Assurances

CONTRE

LA MORTALITÉ DES CHEVAUX ET DE L'ESPÈCE BOVINE

FONDÉE EN 1865

Monsieur le vétérinaire **Favre,** à **Sion,** agent principal de la **Garantie Fédérale** avec Direction pour toute la Suisse à **Neuchâtel,** se recommande pour la conclusion d'assurances **chevaux et bétail** auprès de cette utile Société.

Statuts et prospectus gratuitement à disposition. H12400N

5000 Paires Souliers

expédiés contre remboursement aux prix excessivement bas, suivants :

Bottes de travail très fortes, double semelle,	N° 40-47	Fr.	12 —
Souliers très montants, à languette,	„ 40-47	„	15 50
Souliers de travail, forts,	„ 40-47	„	5 95
„ „ très forts, cuir génisse,	„ 40-47	„	6 80
„ **à lacets,** pour hommes, façon militaire,	„ 40-47	„	7 90
„ **à lacets,** pour messieurs,	„ 40-47	„	8 90
Bottines pour messieurs, très fortes,	„ 40-17	„	8 50
Souliers à lacets, pour dames. montants,	„ 36-42	„	5 80
„ „ „ „ fins, pour le dimanche,	„ 36-42	„	7 90
Bottines pour dames,	„ 36-42	„	6 50
„ „ „ fines pour le dimanche,	„ 36-42	„	7 40
Souliers bas, pour dames, prima,	„ 36-42	„	5 50
„ „ „ „ prima, pour le dimanche,	„ 36-42	„	6 80
„ „ „ „ jaunes, toile à voile,	„ 36-42	„	5 40
Souliers garçons, très forts,	„ 30-35	„	4 90
„ „ „ „	„ 36-39	„	5 90
Souliers fillettes, montants,	„ 26-29	„	3 70
„ „ fins, pour le dimanche,	„ 26-29	„	4 70
„ „ montants,	„ 30-35	„	4 70
„ „ fins, pour le dimanche,	„ 30-35	„	5 70
4000 chemises de travail, très grandes, 1re qualité,		„	1 75
2000 pantalons de travail, toutes grandeurs,		„	3 70

Hans HOCHULI, à la Waarenhalle, **Fahrwangen** (Argovie).

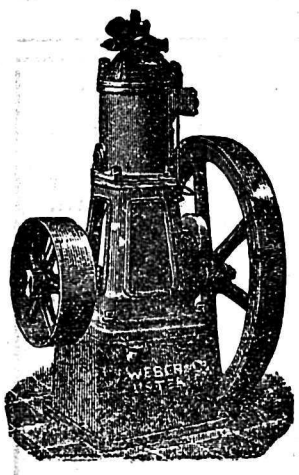

Moteurs à pétrole

Système Capitaine

La meilleure construction éprouvée par la pratique. Plus de 5000 moteurs en marche.

Les plus économiques

Consommation de pétrole : 7 centimes par cheval et par heure suivant certificats.

Construits par

J. WEBER & Cie

ateliers de construction et fonderie à **USTER**

Agence générale pour les cantons de Berne, Soleure Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Genève et Valais :

Comptoir Industriel de Berne :

A. SCHOPFER

Imprimerie, Lithographie
et Atelier de Reliure
VINCENT & STUDER
MARTIGNY